

Vu le code de l'éducation ;

Vu le décret n°2012-614 du 30 avril 2012 modifié relatif à l'université de Nîmes ;

Vu la délibération 2023-14 du conseil d'université signée le 15 mars 2023.

Article 1

Sont désignés Présidente et membres de la commission d'examen des candidatures en Licence 2^{ème} et 3^{ème} année Sciences de la Vie pour l'année universitaire 2024-2025.

- Présidente : Mme Zohra Benfodda, Maître de conférences ;
- Mme Anne-Cécile Duc, Maître de conférences ;
- Mme Hélène George-Terzian, professeure agrégée ;
- M Somar Khaska, Maître de conférences ;
- M Sylvain Rigaud, Maître de conférences.

Article 2

Le présent arrêté sera affiché à l'Université de Nîmes et notifié aux personnes concernées.

Fait à Nîmes le 27 février 2024

Benoît ROIG
Président de l'université de Nîmes